

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 121-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.348

Déposée le: 06.06.2017

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: Les Verts (Imboden, Bern) (porte-parole)
Les Verts (Boss, Saxeten)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 08.06.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Conséquences du réchauffement climatique dans le canton de Berne - plan de mesures et stratégie d'adaptation: champs d'action cantonaux pour protéger la population et les espaces naturels

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Elaborer une stratégie cantonale d'adaptation aux changements climatiques qui s'aligne sur l'Accord de Paris sur le climat – avec le concours d'expertes et d'experts des milieux de la recherche et des sciences. Les travaux effectués en 2006 et 2010 peuvent servir d'appui¹. La stratégie d'adaptation englobe des mesures pour la protection de la population et de la

¹ « Les changements climatiques : un défi » (2006) ; [Adaptationsstrategie Klimawandel im Kanton Bern, Grundlagenbericht](http://www.bve.be.ch/bve/de/index/umwelt/umwelt/klima.assetref/dam/documents/BVE/AUE/de/aue_um_a_daptationsstrategie_klimawandel_grundlagenbericht_d.PDF) (2010, en allemand uniquement) [traduction: stratégie d'adaptation aux changements climatiques, rapport de fond] y compris Empfehlungen für den Kanton Bern im Querschnittsbereich Adaptation [traduction : recommandations pour le canton dans le domaine transversal de l'adaptation] : http://www.bve.be.ch/bve/de/index/umwelt/umwelt/klima.assetref/dam/documents/BVE/AUE/de/aue_um_a_daptationsstrategie_klimawandel_grundlagenbericht_d.PDF

nature, notamment dans les domaines de la prévention santé, de la planification des constructions et de l'aménagement du territoire, des infrastructures, de l'agriculture, du tourisme, des transports, de l'alimentation en eau et en électricité.

2. A la lumière des objectifs fixés dans l'Accord de Paris, élaborer un plan cantonal de mesures relatives au climat pour tous les secteurs politiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le canton de Berne.
3. Faire état des charges qu'impliquent pour le canton de Berne la réalisation des objectifs climatiques d'adaptation et de réduction des émissions, sur les plans financier, législatif et organisationnel.

Développement :

L'Accord de Paris convenu en 2015 prévoit que l'élévation de la température de la planète soit contenue nettement en dessous de 2°C, ce qui implique une réduction notable et drastique des émissions de gaz à effet de serre dans toutes les activités et processus de l'économie et de la société. Dans leur rapport intitulé « Coup de projecteur sur le climat suisse – Etat des lieux et perspectives »², les Académies suisses des sciences naturelles (SCNAT) soulignent que « des solutions appropriées en matière d'atténuation et d'adaptation sont nécessaires ». La Suisse et en particulier le canton de Berne sont très sensibles aux perturbations causées par le changement climatique. La hausse des températures dans l'espace alpin est deux fois plus forte que la moyenne mondiale. L'espace naturel et culturel des Alpes, et donc également celui du canton de Berne, sont touchés de plein fouet par les conséquences du changement climatique. Les chaleurs extrêmes en sont un exemple notable (1000 personnes en Suisse sont décédées pendant la canicule de 2003). Les chercheuses et chercheurs tablent sur une multiplication des vagues de chaleur. D'après Erich Fischer, EPF, et Rolf Weingartner, Oeschgerzentrum, Université de Berne, les conséquences de ce phénomène sont les suivantes :

- Conséquences pour la santé (chaleur et pollution)
- Fonte du permafrost (processus de chute, déstabilisation)
- Infrastructures (voies ferrées, tapis routiers)
- Hausse du risque de feux de forêt
- Réduction de la productivité du travail
- Pénuries, approvisionnement en eau réduit, gestion régionale des ressources hydrauliques
- Hausse de la demande en électricité (notamment, réfrigération)
- Conséquences sur l'agriculture (positives et négatives)

Il est donc nécessaire de se doter, en plus d'un plan de mesures pour enrayer la production de CO₂, de stratégies efficaces d'adaptation, notamment dans le cadre de la prévention de la santé, des systèmes d'alerte canicule, de l'aménagement du territoire, du transport, de l'alimentation en eau et en électricité.

Motivation de l'urgence : la récente décision du gouvernement états-unien de se retirer de l'Accord de Paris montre à quel point la politique climatique menée par la communauté internationale est fragile et urgente. Après la pause estivale, le Conseil fédéral rédigera son message relatif à la nouvelle loi sur le CO₂. Le canton de Berne étant plus concerné que la moyenne en raison de sa topographie, il est néces-

² https://sciencesnaturelles.ch/organisations/proclim/activities/brennpunkt/downloads/81637-coup-de-projecteur-sur-le-climat-suisse?_ga=2.268652978.2113854164.1496820904-531192491.1496820904

saire qu'il élabore rapidement une stratégie pour réduire les effets du changement climatique et s'y adapter afin d'assurer la sécurité du canton et des communes bernoises.

Destinataire

- Grand Conseil